

CONDITIONS FINANCIERES COLLEGE 2018 – 2019

Frais de dossier pour la 1^{ère} inscription dans l'établissement : 15 Euros

CONTRIBUTION DES FAMILLES
10 paiements :
57,40 €

Réductions sur contribution des familles

Pour les fratries scolarisées dans l'ensemble scolaire

Notre Dame : (Hors BTS)

15 % pour le 2^{ème} enfant

30 % pour le 3^{ème} enfant

80 % pour le 4^{ème} enfant

RESTAURATION (Ajouter la contribution des familles)				
4 jours fixes par semaine	3 jours fixes par semaine	2 jours fixes par semaine	1 jour fixe par semaine	Repas exceptionnel
10 paiements de :				10 repas 61,00 €
77,20 €	57,90 €	38,60 €	19,30 €	
Facultatif : Option EQUITATION : 590 € / Cotisation APEL : 21 € (montants annuels)				

INTERNAT (hébergement + restauration) (Ajouter la contribution des familles) 10 paiements de :	ETUDE 10 paiements de :	ETUDE exceptionnelle :
286,30 €	3 jours : 10,75 €	2.00 €
6èmes sortant le mardi soir : 235,80 €	2 jours : 08,20 €	Par jour
	1 jour : 04,10 €	

Internat : 1 chèque de caution dégradations : 100 € à remettre le 1^{er} jour d'internat.

**Nous conseillons vivement aux familles d'opter pour
le prélèvement (de septembre à juin)**

- ❖ Si vous avez choisi le prélèvement, la restauration, l'internat et l'étude seront prélevés avec la contribution.
- ❖ Pour les repas exceptionnels, le paiement doit nous parvenir avant le passage au restaurant scolaire.

Carte de restauration : Elle est délivrée lors de l'entrée de l'élève dans l'établissement et sera conservée pour la suite de la scolarité. La carte est sous l'entière responsabilité de l'élève. Elle permet 1 seul repas par jour. En cas de perte ou de détérioration, elle sera facturée 6,50 €.

Il peut être demandé, en cours d'année, une participation financière pour diverses activités pédagogiques ou voyages proposés aux élèves.